



CAPITALISATION DES ACQUIS DU PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION DU SECTEUR MINIER ET DE L'ENVIRONNEMENT (PRECAGEME) EN MATIERE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Yamba Félix SOUDRE

Ingénieur des Eaux et Forêts, Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (Burkina Faso)

Résumé

Le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie du Burkina Faso a bénéficié de l'appui de la Banque Mondiale pour la mise en oeuvre du projet de renforcement des capacités nationales du secteur minier et de gestion de l'environnement (PRECAGEME). L'exécution de ce projet qui a démarré en mars 2000 a été confiée au Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (SP/CONAGESE) avec l'assistance technique du groupement ANTEA-Groupe BRGM/SOCREGE.

Les objectifs poursuivis par le projet étaient les suivants :

- développer une capacité de gestion durable de l'environnement ;
- promouvoir la participation des communautés locales et du public au processus des E.I.E ;
- réaliser des études pour réunir des connaissances de base nécessaires à une meilleure évaluation de l'environnement.

Les activités développées en matière de renforcement des capacités en évaluation environnementale comprennent la formation des cadres nationaux en audit environnemental et en EIE, la réalisation d'audits environnementaux pilotes, l'élaboration du premier rapport national sur l'état de l'environnement et l'organisation de voyages d'étude à l'étranger.

Après 3 années d'exécution, le bilan du projet fait état de l'organisation de quinze (15) séminaires de formation, de l'exécution de six (6) voyage d'étude, de la réalisation de trois (3) audits pilotes et de(trois) 3 études hydrogéologiques ainsi que l'élaboration du premier rapport sur l'état de l'environnement. Quels enseignements peut-on tirer à la fin de ce projet et quelles suggestions peut-on faire pour l'identification et la conduite d'actions futures visant à consolider les acquis ?

Mots-clés : évaluation environnementale, renforcement des capacités, gestion de l'environnement, participation du public.

I. Objet de la présentation

- ☞ Faire le point sur les réalisations du projet ;

- ☞ Faire la relation entre ces réalisations et le contexte national en matière d'évaluation environnementale ;

- ☞ Apprécier les évolutions constatées en matière d'évaluation environnementale dans les domaines suivants :
 - Les structures administratives,
 - La réglementation,
 - Les procédures

- ☞ Tirer les leçons sur les acquis du projet et les principales évolutions constatées ;

- ☞ Dégager des perspectives pour un meilleur renforcement des capacités en matière d'évaluation environnemental.

II. Bref rappel des objectifs du projet

Les objectifs poursuivis par le projet étaient les suivants :

- ☞ Développer une capacité de gestion durable de l'environnement ;
- ☞ Promouvoir la participation des communautés locales et du public au processus des E.I.E ;
- ☞ Réaliser des études pour réunir des connaissances de base nécessaire à une meilleure évaluations de l'environnement.

Les activités développées dans le cadre du projet comprennent entre autre :

- ☞ L'organisation de sessions de formation en évaluation environnementale ;
- ☞ La réalisation d'audits environnementaux et d'études hydrauliques ;
- ☞ L'élaboration du projet national sur l'état de l'environnement ;
- ☞ L'organisation de voyages d'études à l'étranger.

III. Principales évolutions en matière d'EE

3.1. Sur le plan des structures administratives

- ☞ Réforme institutionnelle consacrant une place importante aux évaluations environnementales à travers entre autre :
 - Évolution du CONAGESE en CONEDD
 - La création d'une Direction des évaluations environnementales (DEE) pour concilier les objectifs de développement avec les impératifs de préservation de l'environnement.
 - La création d'une Direction de la réglementation et des inspections environnementales (DRIE) : élaboration des textes et contrôle de l'application ; coordination des activités d'inspection environnementales.
 - La création de la Commission des études d'impact auprès du CONEDD
- ☞ Mise en place de cellules environnementales au sein de certains ministères tels que MCE, MITH, etc.
- ☞ La prise en compte de la question environnementale, et des audits environnementaux, au sein de certaines sociétés du secteur privé ou para public par la création de service spécifique chargés de l'environnement (SONABEL, Hôtel Indépendance, Celtel, ect)
- ☞ La création d'un laboratoire d'analyse des eaux usées (outil de mise en œuvre de la réglementation et du contrôle du respect des normes environnementales)

3.2. Au plan réglementaire

Émergence de textes (réglementaires et législatifs) dont certains sont antérieurs au projet avec prise en compte des questions d'évaluation environnementale. Ce sont :

- ☞ Code de l'environnement (EIE et NIE) ;
- ☞ Code forestier (gestion durable des ressources naturelles),
- ☞ Loi d'orientation relative à l'eau (préservation de la qualité des eaux, réalisation d'ouvrages,...),
- ☞ Code minier (EIE et réhabilitation des sites),
- ☞ Loi d'orientation relative au pastoralisme (respect des lois et réglementation en matière environnementale)
- ☞ Code de santé publique,
- ☞ Code des investissements,
- ☞ Décret portant champ d'application, contenu et procédure de l'étude et de la notice d'impact sur l'environnement,
- ☞ Décret portant conditions d'ouverture et de fonctionnement des établissements dangereux, insalubres et incommodes (EDII) (EIE pour autorisation et NIE pour déclaration)
- ☞ Décret portant fixation des normes de rejets de pollutions dans l'air, l'eau et le sol,
- ☞ Décret sur les aménagements paysagers,
- ☞ Décret portant réglementation des défrichements,
- ☞ Textes spécifiques relatifs aux constructions, à l'habitat, etc.

3.3. Évolutions relatives aux procédures

Les évolutions relatives aux procédures intéressent principalement les instances ou structures régissant certaines activités.

Ces évolutions concernent la participation de la DEE et la DRIE à ces instances. Il s'agit :

- ☞ Commission nationale des investissements,
- ☞ Commission nationale des mines,
- ☞ Conseil national de l'eau,
- ☞ etc.

IV. Leçons et perceptives

- ☞ Paysage institutionnel marqué par une prise en compte tout azimut de la question environnementale. Encourager d'avantage la mise en place de cellules environnementales (ministère) et la création de services environnementaux dans le privé ;
- ☞ Abondance de textes élaborés au cours de ces 5 dernières années. Finalisation des textes d'application ;
- ☞ Encourager l'application des procédures d'EE prescrites par les textes en vigueur : notice ou EIE, enquête publique, avis motivé,...
- ☞ Formation (développement des compétences) en matière de procédures de réalisation des EE,
- ☞ Structuration des professionnels de l'évaluation environnementale
- ☞ Meilleure implication des médias dans le domaine de l'environnement